

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-06**

Résolution 2018-01-039

**Adoption du règlement numéro 2018-06 fixant le tarif pour l'enlèvement des déchets et du recyclage**

**ATTENDU QUE** ce conseil considère de l'intérêt des citoyens que de réglementer l'enlèvement des déchets et du recyclage dans ses limites, conformément aux recommandations sanitaires d'usages ;

**ATTENDU QUE** le présent règlement remplace le règlement numéro 2017-06 ;

**ATTENDU QUE** la tarification du présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session antérieure de ce conseil tenue le 13 novembre 2017 ;

**ATTENDU QU'** un premier projet de règlement a été adopté à une session antérieure de conseil tenue le 25 janvier 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Josiane Charron et résolu :

**QUE** le présent règlement soit et est adopté :

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** La taxe spéciale annuelle imposée pour le service de l'enlèvement, le transport et l'enfouissement des déchets et du recyclage aux termes du présent règlement sera établie et prélevée. Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribué à une unité.

Le montant de l'unité est de 95.71\$ pour les déchets

Le montant de l'unité est de 12.86\$ pour le recyclage

<u>Catégorie</u>	<u>Nbre d'unités</u>	<u>Code</u>
Immeubles résidentiels et chalets (par logement) déchets	1,00	3
Commerces générant peu d'ordures	1,50	36
Commerces générant beaucoup d'ordures	2,00	69
Camping par emplacement	0,50	6
Immeubles résidentiels et chalets (par logement) recyclage	1,00	7
Commerces générant peu de recyclage	1,50	8
Commerces générant beaucoup de recyclage	2,00	9
Camping par emplacement recyclage	0,50	10

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Eric Trépanier  
Éric Trépanier, maire

Diane Leduc  
Diane Leduc, Directrice générale

**AVIS DE MOTION :** 13 novembre 2017

**ADOPTION DU PROJET :** 25 janvier 2018

**ADOPTION DU RÈGLEMENT :** 29 janvier 2018

**AFFICHÉ LE :** 12 février 2018

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE :** 1<sup>er</sup> janvier 2018